

MISE(S) A L'ENQUETE PUBLIQUE

Requérant	No dossier	Lieu-dit ou rue	No article	Auteur des plans	Descriptif de l'ouvrage	Date délai
Commune de Milvignes	119515	Chemin des Muriers 4, Colombier	3546	---	Déplacement Ecopoint Mûriers	27.09.2024 au 28.10.2024
Stéphanie Sancho Soto et Stéphane Emmenegger	114194	Le Villaret 7, à Colombier	6052	---	Remplacement de la barrière en bois par un muret en pierres sèches	27.09.2024 au 28.10.2024
Emilie Myrthe Sadouet	118777	Route des Clos 156, Auvernier	3533	Solar Plus Consulting SNC	Installation photovoltaïque dans un talus	27.09.2024 au 28.10.2024
Iceberg Company SA	119014	Rue de la Gare 9, Bôle	2639	Jeremie Botteron Latitude 41 SA	Transformation et rénovation d'un bâtiment en 3 appartements	09.09.2024 au 28.10.2024
Commune de Milvignes	118518	Chemin de Ceylard 99, Colombier et Auvernier	DP141-DP130-DP52-2473-2920-3107-DP35-DP55-3108-2381-DP33	Mauler SA Ingénieurs civils	Interconnexion du réseau d'eau potable entre Colombier et Auvernier	27.09.2024 au 28.10.2024
Dimitrio Papastergiou et Eleni Goulouti	119169	Avenue de la Gare 15 à Colombier	3330	P & P architectes	Mise en conformité du réaménagement du jardin et ouverture pour accès véhicules sur la rue du Sentier	20.09.2024 au 21.10.2029
Valeyria et Emainuel Domine	119027	Route du Loclat 18 à Colombier	3649	N. Marti SA	Remplacement de la chaudière à gaz par une pompe à chaleur extérieure	20.09.2024 au 21.10.2024
Vincenzo Tripiciano	119203	Ch. Du Comte de Wemyss 6 à Bôle	1163	--	Installation d'une petite véranda sur un balcon	18.10.2024 au 18.11.2024
Commune de Milvignes	118516	Rives du Lac – Allée du Port 8	DP172-3858-5809-3861-DP173-Colombier – DP110-Auvernier		Construction d'une nouvelle piste cyclable entre Auvernier et Colombier	18.10.2024 au 18.11.2024

Conformément à l'article 34, alinéa 1 de la loi sur les constructions (LConstr.), du 25 mars 1996, la (les) demande(s) de sanctions suivante(s) est (sont) mise(s) à l'enquête publique

Les plans peuvent être consultés au bureau communal Rue de Morel 4 à Colombier. Toute opposition ou observation à cette demande doit être présentée, par écrit, en recommandé au Conseil communal, durant le délai ci-dessus mentionné.

Colombier, le 21 octobre 2024